

Boucle de Fontenay-Saint-Père



Randonnée n°2798213

Une randonnée proposée par COCHARDMOD

Pendant votre balade, vous découvrirez ce très beau petit village, notamment son église et ses lavoirs, ainsi que la campagne environnante.

Durée :	3h10	Difficulté :	Facile
Distance :	9.89km	Retour point de départ :	Oui
Dénivelé positif :	126m	Activité :	A pied
Dénivelé négatif :	130m	Région :	Vexin
Point haut :	139m	Commune :	Fontenay-Saint-Père (78440)
Point bas :	66m		

Description

Le départ se fait, en venant de la Rue Pasteur, sur le petit parking situé Rue de la Mairie juste avant l'école et la mairie.

(D/A) Du parking, empruntez le petit escalier qui mène à la Rue de la Poste. Descendez celle-ci jusqu'à un croisement en T et prenez à droite la Rue de la Grenouillère. Obliquez à gauche pour passer en contre-bas de l'église à main droite.

Poursuivez dans la Rue Pasteur puis virez à gauche dans la Rue de Mantes. Tournez à gauche dans la Rue de la Petite Vallée.

(1) Après 300 m environ, prenez à droite un chemin qui longe un mur à main gauche.

(2) Au carrefour, tournez à gauche pour aboutir dans le hameau du Saussay. Poursuivez en face jusqu'à la rue du Saussay puis dirigez-vous à droite. Ignorez un départ à gauche.

À un carrefour (croix du Murger), prenez à gauche. Traversez la Place des Rues et empruntez la Rue Léon Andrieux.

(3) Prenez la Rue du Meslier à droite. À la fourche, poursuivez dans le chemin du Meslier à droite. Allez ensuite à gauche dans un chemin qui longe le mur d'enceinte du château du Meslier. Ignorez un départ à gauche.

(4) Tournez à gauche pour rejoindre un croisement de routes.

(5) Dirigez-vous à gauche puis tout de suite à droite en direction de Botheauville. Traversez ce hameau en laissant les départs à droite. Ignorez ensuite un départ à gauche avant d'arriver à un carrefour et continuez en face.

(6) À l'angle du bois, dirigez-vous à gauche. Ignorez plus loin un départ à gauche et poursuivez jusqu'à un croisement à quatre directions.

(7) Tournez à gauche. Après 200 m, à une fourche, prenez le petit sentier de gauche qui mène à une rue.

Au carrefour, faites un rapide gauche/droite et empruntez la Rue du Moulin.

(8) Au carrefour en T, allez à droite dans la Rue de la Grande Vallée. Ignorez la Rue de la Grange Dîme à droite.

(9) Empruntez la rue Léon Andrieux à gauche. Ignorez deux rues à droite et dirigez-vous dans la Rue des Sablons à gauche.

(10) Après 100 m, prenez le chemin des Sablons à gauche qui rejoint la Rue de la Grande Vallée. Continuez en face dans la Rue de la Grange Dîme puis prenez à gauche la Rue de la Mairie. Poursuivez tout droit en ignorant les rues transversales jusqu'au départ

Points de passages

- D/A Parking Rue de la Mairie**
N 49.025008° / E 1.754831° - alt. 108m - km 0
- 1 Croisement Rue de la Petite Vallée et chemin**
N 49.025198° / E 1.749741° - alt. 90m - km 1.13
- 2 Carrefour de chemins**
N 49.023038° / E 1.74677° - alt. 111m - km 1.46
- 3 Croisement Rue Andrieux et Rue du Meslier**
N 49.018419° / E 1.754747° - alt. 104m - km 2.41
- 4 Le Mèlier**
N 49.008026° / E 1.758921° - alt. 85m - km 3.72
- 5 Croisement de routes**
N 49.010014° / E 1.766924° - alt. 66m - km 4.35
- 6 Carrefour à l'angle du bois**
N 49.021754° / E 1.777149° - alt. 139m - km 5.95
- 7 Croisement à quatre voies**
N 49.027302° / E 1.774193° - alt. 125m - km 6.61
- 8 Croisement Rue du Moulin / Rue de la Grande Vallée**
N 49.019977° / E 1.761784° - alt. 80m - km 7.92
- 9 Croisement Rue de la Grande Vallée et Rue Andrieux**
N 49.021746° / E 1.757782° - alt. 82m - km 8.29
- 10 Croisement Rue des Sablons et chemin des Sablons**
N 49.018348° / E 1.75658° - alt. 97m - km 8.82

D/A Parking Rue de la Mairie
N 49.025018° / E 1.754837° - alt. 108m - km 9.89

(D/A).

Informations pratiques

(5) Il est possible de faire une halte juste à droite après avoir traversé la route. Petit coin sympathique.

Le portail SURICATE

Vous, usagers des sentiers et des milieux naturels, devenez dès aujourd'hui acteur de ce dispositif en signalant toute anomalie rencontrée lors de vos randonnées: [Sentinelles sports de nature](#)

A proximité

L'Église Saint-Denis.

Les lavoirs à découvrir dans cet ordre tout au long de la randonnée :

Au bas de la Rue de la Poste : lavoir de la Grenouillère.

A l'intersection de la Rue de Mantes et de la Rue de la Petite Vallée : lavoir du Grez.

Dans le hameau du Saussaye : lavoir du Saussaye.

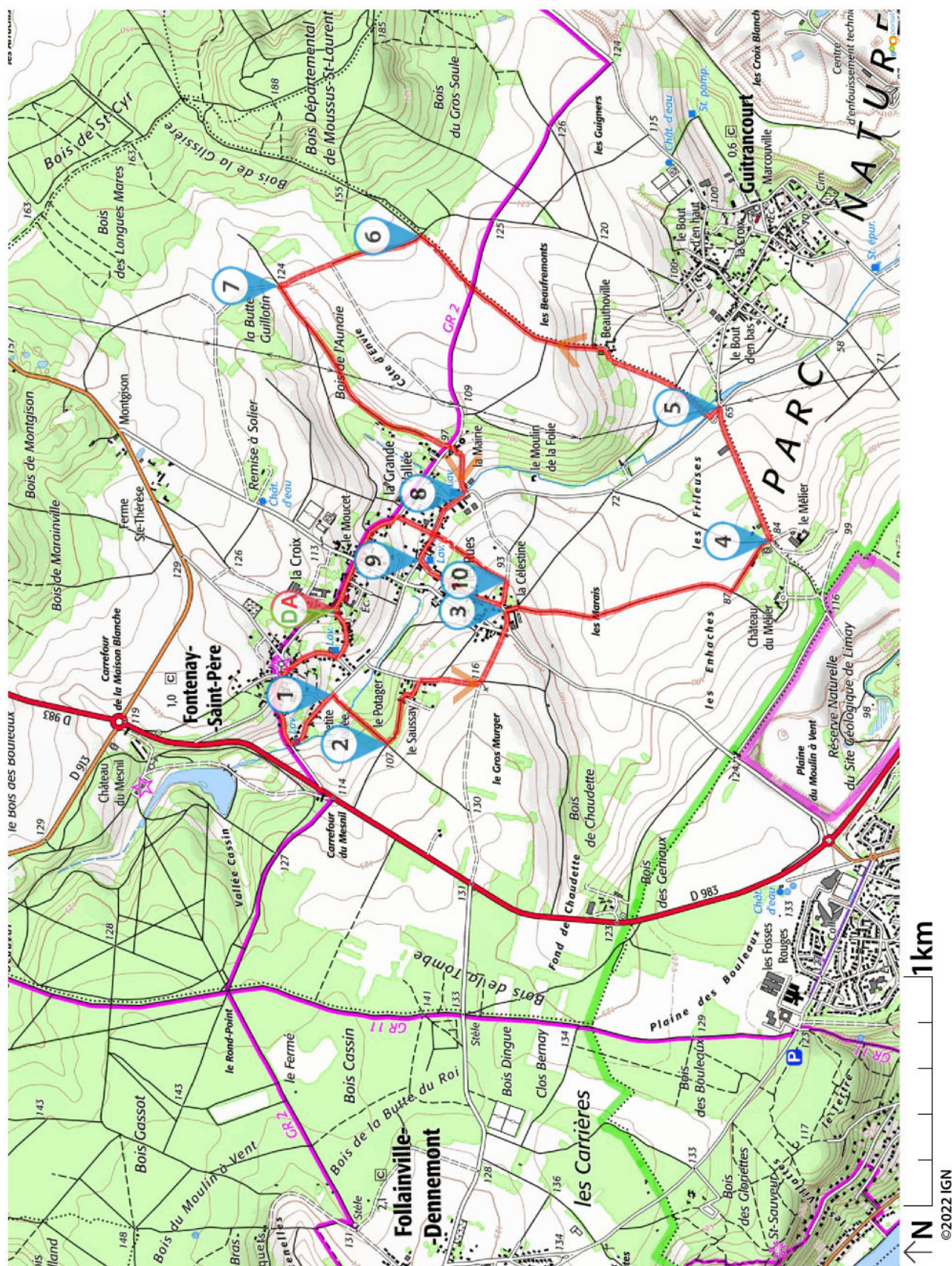
Dans la Rue de la Grande Vallée : lavoir de la Grande Vallée.

Au début de la Rue Andrieux : lavoir Léon-Andrieux.

Au bout de la Rue de la Grange Dîme : abreuvoir de la Corvée.

Donnez-nous votre avis sur : <https://www.visorando.com/randonnee-boucle-de-fontenay-saint-pere/>

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.



LA CHARTE

du *visorandonneur*

Préparation de sa randonnée



BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique.



CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

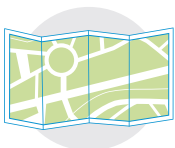
équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



PRÉVENIR

au moins une personne du projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée



RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



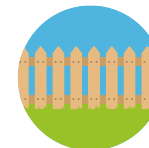
RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



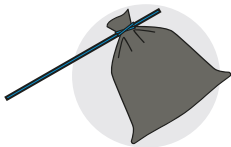
RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.